

CONSEIL MUNICIPAL

5 juillet 2013

Nombre de Conseillers
en exercice: 13
présents: 8
votants: 13

Le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-huit juin deux mil treize, s'est réuni en réunion ordinaire le cinq juillet deux mil treize, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Isabelle BERLIN, Philippe FROMION, Daniel GRAVELET, Sandrine LEZIAN, Yves MASSEREAU, Claude MOREAU, Catherine PAQUET, Francis PONS.

EXCUSES : Rémi CHABANNE, Nathalie DUBOIS, Valérie JUGAND, Pascal MILLET, Mireille TURPIN.

POUVOIRS : Rémi CHABANNE donne pouvoir à Claude MOREAU
Nathalie DUBOIS donne pouvoir à Daniel GRAVELET
Valérie JUGAND donne pouvoir à Sandrine LEZIAN
Pascal MILLET donne pouvoir à Philippe FROMION
Mireille TURPIN donne pouvoir à Yves MASSEREAU.

La séance débute à 19H après la visite du chantier de construction du bâtiment cantine-garderie-bibliothèque.

Lecture du compte rendu de la séance du 24 mai 2013.

Le compte rendu du précédent conseil est voté à l'UNANIMITE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Philippe FROMION.

1°) **Achat d'un Columbarium**

M. le Maire explique que le coût du columbarium est de 5 133.23 €TTC soit 4 292 €HT.

La Commune de Villeneuve-sur-Cher récupérant la TVA, il est proposé à la Commune de Morthomiers de participer à hauteur de 50% du HT soit 2 146 €

POUR : 13

M. Francis PONS demande comment fonctionne le budget cimetière.

M. le Maire répond que la Commune de Morthomiers participe à hauteur de 50% des dépenses de fonctionnement et 50% des dépenses d'investissement HT.

Il est présenté aux conseillers le bilan annuel 2012 faisant apparaître une dépense de fonctionnement pour Morthomiers de 1 716.19 €qu'il convient de mandater.

POUR : 13

Suite à une question de Catherine PAQUET sur la gestion des cases du columbarium, une discussion s'engage dont il ressort qu'il convient de revoir la convention avec Villeneuve-sur-Cher pour prendre en compte la répartition des recettes (cases, concessions, etc...). Monsieur le Maire est chargé de ce dossier.

2°) Motion pour la prise en compte TGV Grand Centre

M. le Maire rappelle l'engagement de la collectivité sur ce dossier important. Il donne lecture du texte de la motion :

« La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont –Ferrand-Lyon concerne directement 5 régions et 12 départements, représentant 19 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

Compte tenu que le LGV POCL se situe au 1^{er} rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc...)

Par conséquent, la Commune de Morthomiers, représentée par M. Daniel GRAVELET demande par la présente :

- La reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilité confondus, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.

POUR : 13

3°) Mise en non-valeur

M. le Maire présente l'état des admissions en non-valeur établi par la Trésorerie de Saint-Florent-sur-Cher avec la liste de pièces irrécouvrables. Cela concerne une famille aujourd'hui partie de Morthomiers et des impayés pour les services cantine - garderie pour un montant cumulé de 109.85 €

POUR : 13

4°) Discussion sur les projets envisageables dans la zone AU1

M. le maire expose le projet d'une famille de Villeneuve-sur-Cher, lequel a d'ailleurs fait l'objet de demande de certificat d'urbanisme dont l'instruction reste en cours à ce jour, consistant à rechercher un terrain pour y construire un pavillon et élever à proximité des chevaux pour leur loisir personnel, la structure pouvant devenir une petite pension pour chevaux par la suite. La zone AU1 pour une superficie de 6 Ha en face de la station d'épuration pourrait convenir pour réaliser ce projet.

Il convient de rappeler que cette zone du PLU était avant tout destinée à la construction de pavillons et devait permettre de désenclaver le lotissement des Génévriers et le haut de la Petite Salle.

Afin de savoir si cette famille peut aller plus loin dans sa démarche, il est demandé aux conseillers si cette zone AU1 doit rester une zone prioritaire pour l'agrandissement de la Commune ou si le projet envisagé pourrait se faire.

Après discussion et vote, le Conseil est favorable à l'abandon partiel de l'aménagement de cette zone AU1 afin de permettre la construction d'un pavillon individuel. Toutefois, ce projet individuel devra être compatible avec l'aménagement d'une voie permettant le désenclavement du lotissement des Génévriers et du Haut de la Petite Salle, tel que initialement envisagé par le PLU de la Commune. Un projet individuel pourra être accordé sous réserve de respecter cette condition.

POUR : 8

ABSTENTIONS : 5

CONTRE : 0

5°) Bilan dépenses-recettes bâtiment multi-activités

M. le Maire présente le bilan financier arrêté au 30 juin 2013 concernant la construction du bâtiment multi-activités. Les dépenses sont conformes aux prévisions 2012/2013 et correspondent à un montant de 408 990 € HT. Le total des subventions perçues est de 191 366 € sur un total attendu de 597 330 €

255 120 € d'aides devraient être versés courant 2nd semestre 2013 et le solde attendu sitôt la construction terminée sera de 150 843 €

6°) Durée amortissement

M. le Maire présente un état de la Trésorerie demandant à ce que la Commune se prononce sur la durée d'amortissement des biens mobiliers. Cela concerne essentiellement des travaux d'enfouissement de l'éclairage public et opération de changement de candélabre dans le cadre du Plan Rêve avec le SDE 18.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de porter la durée d'amortissement à 15 ans.

POUR : 13

7°) Mission locale : demande de subvention

M. le Maire rappelle l'adhésion de la collectivité à la Mission locale pour l'insertion des jeunes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint Florent-sur-Cher. Il souligne qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour l'année 2013 et participer au financement de la mission locale. Le coût proposé est de 0.60 € par habitant de Morthomiers soit 448.20 € (0.60 € x 747 habitants).

POUR : 13

8°) Travaux école

Daniel GRAVELET et Yves MASSEREAU exposent le problème d'infiltration d'eau pluviale dans le couloir entre les classes de CE et CM. Une entreprise a été contactée pour faire le point sur les dégâts et proposer un devis de réparation du toit terrasse.

Il est demandé de contacter une autre entreprise spécialisée pour comparer les devis.

Francis PONS et Philippe FROMION sont chargés de nous communiquer les coordonnées des entreprises à consulter.

9°) Projet de jeunes marémortains

M. le Maire a reçu en Mairie un petit groupe de jeunes marémortains qui souhaite bénéficier d'un lieu pour se réunir et faire quelques activités. Ils ont bâti un projet écrit pour présentation aux élus.

Du fait que le club de football soit en sommeil temporairement, ces jeunes ont imaginé pouvoir bénéficier des locaux du Club de Foot et de sa salle de réunion.

Après une longue discussion et avoir pesé le pour et le contre, il a été décidé de donner un accord de principe en s'entourant de certaines garanties telles que : avoir un responsable identifié, une liste exhaustive de participants, la rédaction d'une convention incluant les clauses d'utilisation du local.

Bien entendu, cet accord de principe est subordonné à l'avis des responsables de foot.

POUR : 13

10°) Participation aux 42^{ème} championnats du monde de scrabble francophone

M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Rémi GRIMAL faisant suite à l'accord du Conseil sur l'aide financière pour sa participation aux 42^{ème} championnats du monde de scrabble francophone qui se déroulera au Canada.

DIVERS :

- M. Francis PONS rapporte des propos exprimés par des parents d'élèves de la Chapelle-Saint-Ursin sur le fait que des enfants de Morthomiers étaient scolarisés à la Chapelle-Saint-Ursin et demande des explications sur le système de dérogation en place. M. le Maire explique que, en dehors des cas particuliers (problèmes médicaux entre autres....), aucune dérogation n'est donnée.
Cela n'empêche pas le Maire de la Commune d'accueil d'accepter la scolarisation des élèves domiciliés dans une autre commune. La Commune d'accueil accepte, dans ce cas, de renoncer à la participation financière de la commune de résidence.